

# POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



## Politique en matière d'investissement responsable

### 1. OBJECTIF

La présente Politique énonce les principes suivis par AlphaFixe Capital inc. («AlphaFixe») en matière d'investissement responsable et fournit un cadre de travail pour la concrétisation de cet engagement. En effet, depuis la signature des Principes d'investissements responsables des Nations Unies en 2009, AlphaFixe s'est engagée à respecter les six principes de l'investissement responsable (<https://www.unpri.org>).

### 2. DÉFINITION

Aux fins de cette politique et de ses activités, AlphaFixe définit l'investissement responsable comme la prise en considération des questions environnementales, sociales, et de gouvernance (« ESG ») dans la gestion des placements de ses clients en vue d'améliorer le rendement des placements à long terme.

### 3. PRINCIPES

AlphaFixe vise à placer les actifs de ses clients en vue d'obtenir un rendement maximal à long terme. De plus, la firme estime que le comportement responsable des entreprises en ce qui a trait aux facteurs ESG à une influence favorable sur le rendement financier à long terme.

AlphaFixe, reconnaît que l'importance relative accordée aux facteurs ESG varie selon le secteur d'activité, la région géographique et le choix du moment. Conséquemment, AlphaFixe est consciente que les approches d'investissement responsable doivent continuellement être améliorées et la firme vise à contribuer de façon proactive à leur développement et à leur promotion à l'échelle mondiale.

## 4. STRATÉGIES

Alphafixe met en application plusieurs stratégies de l'investissement responsable.

### 4.1 Intégration ESG

Dans le cadre de l'analyse des risques inhérents aux placements, la firme tente d'identifier et d'évaluer les facteurs ESG qui sont ou pourraient devenir importants pour le rendement financier à long terme.

À l'aide d'un fournisseur externe, AlphaFixe a développé son propre outil d'évaluation des risques. Ceci permet d'avoir une notation spécifique en attribuant une cote de qualité ESG pour tous les investissements en obligations de sociétés.

Les risques ESG sont évalués et examinés de façon appropriée et intégrée dans le cadre de la stratégie d'investissement et les risques ESG font l'objet d'une surveillance pendant toute la durée du placement.

L'outil d'évaluation est en constante évolution pour assurer sa pertinence et son adaptabilité aux changements dictés par le marché. Ce processus permet à la firme d'avoir une meilleure compréhension des risques ESG, de comparer les résultats par rapport à la moyenne de leur secteur d'activité relié à chacun des

émetteurs et d'obtenir un portrait global de l'exposition de l'ensemble du portefeuille aux enjeux ESG.

### 4.2 Engagement

AlphaFixe, par l'entremise des rencontres avec les émetteurs, profite de l'occasion pour mentionner les risques ESG et sensibiliser les émetteurs à l'importance que ceux-ci revêtent dans leur évaluation.

De plus, la firme participe au développement de l'industrie en vue de définir les meilleurs processus d'analyse en regard de l'investissement responsable (à titre d'exemple : le carbone neutre et les obligations vertes).

### 4.3 Filtres

AlphaFixe exclut tous investissements dans les compagnies de tabac, d'alcool et, de jeu de hasard ainsi que les compagnies qui emploient des enfants. De plus, toutes les compagnies qui exploitent ou font de l'exploration de réserves prouvées ou probables d'énergies fossiles sont exclues de tous les portefeuilles de ses clients et des fonds communs de placement qu'elle gère.

## 5. POLITIQUE

AlphaFixe vise à encourager un comportement d'entreprise viable axé sur l'amélioration du rendement financier à long terme grâce à la mise en œuvre d'une politique en matière d'engagement applicable aux politiques de placements de ses clients et des fonds communs de placement pour lesquels elle est nommée gestionnaire.

## 6. REVUE ANNUELLE

AlphaFixe fait rapport sur ses activités d'investissement responsable dans le cadre du processus de déclaration et d'évaluation annuelle prescrit par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies.

## 7. PORTÉE ET EXAMEN

La présente politique s'applique à toutes nos activités de gestion et à tous les types de produits disponibles. La présente politique est revue sur une base annuelle ou plus souvent le cas échéant.